

2008/8820 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon en direction des personnes en situation précaire, attributions de subventions à un ensemble d'organismes, et approbation des termes de conventions de financement. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 04/02/2008, p. 0220)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole : Monsieur le Maire, chers Collègues, bien entendu, nous voterons l'ensemble des subventions de l'ordre de 397 410 euros qui vont être attribuées à ces nombreuses associations qui existent grâce au travail de femmes, d'hommes, de jeunes, des bénévoles qui se dépensent sans compter pour apporter aide et réconfort aux plus démunis dans notre ville.

Bien souvent, celles et ceux qui donnent du temps ont pour bon nombre été bénéficiaires de cette aide, de cette solidarité qui leur a été donnée à un moment ou à un autre de leur vie. Ce qui leur a permis de se hisser vers la dignité.

Mais je ne peux laisser ce dernier Conseil municipal de notre mandature sans vous faire part de ma colère. Colère de voir de grands patrons français du CAC 40 s'octroyer des rémunérations en augmentation de 40 % et de découvrir que ces patrons sont parmi les mieux payés d'Europe puisque la rémunération moyenne de ceux-ci atteint pour chacun le chiffre faramineux de 6 175 000 euros ! Ces chiffres nous ont été révélés par le très sérieux journal économique la Tribune.

S'étonnera-t-on alors que ces rémunérations juteuses, toujours en hausse, soulèvent un vent d'indignation et de colère chez celles et ceux (et ils sont de plus en plus nombreux) qui voient leur pouvoir d'achat sans cesse affaibli et pour certains, par la perte de son emploi, un problème de santé, se retrouver en situation de vie précaire ?

Mérite, performance, osent proclamer ces PDG qui sans cesse prétendent donner des leçons mais qui refusent d'accorder des augmentations de salaires et exigent toujours plus de flexibilité.

Colère aussi de voir qu'au plus haut niveau de l'Etat, cette politique est soutenue et que des textes législatifs viennent complaisamment à leur rescousse contre la majorité des hommes et des femmes de notre pays.

Heureusement, il y en a qui relèvent la tête, qui luttent et parmi ceux-ci, il y a tout ce monde associatif qui agit pour ne laisser personne au bord de la route. Souvent délaissés par les subsides gouvernementaux, ils trouvent dans les municipalités, dont la nôtre, une partie des moyens nécessaires à leur action. Et pourtant, dans notre pays, de l'argent il y en a, il faut seulement le prendre là où il se trouve.

La tradition lyonnaise de solidarité est une réalité, elle a un sens, elle va à l'encontre de la notion de charité. En étant solidaires, nous voulons sortir de l'aumône et aider à combattre les injustices car la société que l'on tente de nous imposer est basée sur l'exclusion et la précarité.

M. TURCAS François : Monsieur le Maire, me permettez-vous juste une précision ? Sur les 2 500 000 chefs d'entreprise qui existent, 98 % de ces chefs d'entreprise, on vient de faire une moyenne nationale, gagnent 4 000 euros par mois. J'aimerais rectifier tout de même car ça n'appartient qu'à une certaine catégorie de chefs d'entreprise dont je m'honore de ne pas faire partie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : C'est pour cela, Monsieur Turcas, que dans l'avenir il doit y avoir un grand rassemblement contre les abus qui peuvent exister de ci et de là et qui hélas, rejaillissent sur tous ceux qui comme vous le dites, travaillent dur et font effectivement très souvent la richesse de la France au jour le jour.

Je voudrais dire quelques mots sur le dossier que nous venons de voter pour rebondir sur ce que disait M. Broliquier tout à l'heure. Nous sommes là au cœur de l'action de la Ville de Lyon pour les publics les plus défavorisés, pour une somme de 400 000 euros. Lorsque je regarde quels sont les bénéficiaires, je m'aperçois qu'ils sont très différents, ce sont les équipes Saint Vincent, c'est la Banque alimentaire du Rhône, c'est Solidarité Duchère, c'est l'Entraide Saint Vincent de Paul des Brotteaux, c'est les Restaurants du Cœur / Relais du Cœur, c'est l'Hôtel social, ce sont les AJD, c'est Péniche Accueil, c'est le Foyer Notre Dame des Sans Abri, c'est Entraide Protestante, c'est l'Association du Rhône pour l'Hygiène mentale... Cela veut dire effectivement que tous ceux qui veulent se mobiliser pour prendre en charge les problèmes de précarité qui sont des problèmes importants dans toutes nos grandes agglomérations et bien, ils peuvent compter sur l'appui de la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Huguet, Lévêque, Pelaez et Mmes Yéremian, Psaltopoulos, Favier, Guillaume et Haguenuer ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)